

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 87 (1960)
Heft: 11

Artikel: Au "Conseil" des patoisants romands
Autor: Molles, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-232026>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au « Conseil » des patoisants romands

Placé maintenant à la tête de la Fédération romande des patoisants, le nouveau Conseil, statutairement nommé par l'assemblée des délégués du 20 mars 1960, a tenu sa première séance à Lausanne, sous l'impulsive et constructive présidence de M. Joseph Gaspoz, de Sion.

Après la lecture du procès-verbal, le conseil s'est constitué ainsi : *président* : Joseph Gaspoz, Sion ; *vice-président* : Joseph Badet, St-Ursanne ; *secrétaire-caissier* : Oscar Pasche, Essertes.

Membres pour Fribourg : abbé F.-X. Brodard, Estavayer-le-Lac, et Jean Brodard, Roche ; pour le Jura : Joseph Simonin, Bienne ; pour le Valais : Adolphe Défago, Val-d'Illicz, et abbé Sierro, curé de Salins ; pour Vaud : Adolphe Decollogny, Lausanne. Fernand-Louis Blanc pour Radio-Lausanne, R. Molles pour le *Conteur romand* et Paul Burnet des « Archives sonores » assistent aux séances.

Un vibrant hommage est rendu au regretté Denis Pittet, de Magnedens, décédé peu après sa nomination au Conseil, où Jean Brodard le remplace.

Touchant le deuxième *Grand concours littéraire patois*, qui se doit de confirmer le succès du premier (140 travaux), nous donnons un large extrait du règlement ; nous y renvoyons donc les intéressés que nous souhaitons nombreux. Les travaux sont à adresser à Radio-Lausanne pour le 30 octobre.

L'Exposition nationale de 1964, dont le slogan table sur *l'Avenir*, ne saurait, cependant, ignorer le *Passé*... Au cours d'une discussion véhémente, il s'est avéré qu'une participation patoisante ne saurait avoir lieu que dans le cadre des Associations folkloriques suisses, actuellement en plein essor, et notamment celle des « Costumes et coutumes ». C'est à elles de s'approcher des organisateurs, avec l'indispensable collaboration de Radio-Lausanne.

On sait combien la *Fête romande* de Bulle eut de retentissement. Le Conseil, qui tient à une telle fête, y songe. Aussi bien son président fait-il vœux pour que l'Association vaudoise des Amis du patois se charge de sa mise sur pied pour 1961.

M. Ad. Decollogny accepte d'y penser et d'étudier la question à son tour. L'on ne doute pas que les patoisants vaudois, avec lui, sauront s'entourer d'agissants concours et mettront tout leur cœur et leur enthousiasme pour donner à ces Journées romandes un attrait digne des « Mainteneurs » de nos vieux langages.

Après les Jurassiens qui eurent leur fête cantonale à St-Ursanne, les Valaisans annoncent la leur pour les 6 et 7 août à Randogne sur Sierre. A ce propos, M. Simonin, qui assista à la Fête suisse des costumes, à Sion, n'a pas assez de qualificatifs pour évoquer les souvenirs lumineux qu'il en a gardés.

Le prochain Conseil se tiendra au Comptoir le samedi 24 septembre, et une assemblée des délégués est prévue au cours du 1er trimestre de 1961.

Aux divers, on reparla de ce cher *Conteur romand*, autour duquel toutes les bonnes volontés doivent se grouper pour en faire un organe de la Fédération digne d'elle. Il importe pour cela que tous les secrétaires de cantonales et d'amicales, romands le renseignent brièvement sur leur activité, qu'on lui adresse articles, récits, mots amusants, soit en français, soit en patois, et que chacun ait à cœur de le faire connaître toujours davantage en lui trouvant des abonnés.

R. Molles.